



## **Positionnement de MEQ dans le cadre des consultations prébudgétaires 2014-2015**

# **Le Québec a une double responsabilité : la rigueur budgétaire et la croissance économique.**

REPRÉSENTATION POLITIQUE / INFORMATION STRATÉGIQUE / OCCASION D'AFFAIRES / MEILLEURES PRATIQUES / RÉSEAUTAGE

### Table des matières

Introduction .....	page 1
Première partie	
<b>Le Québec a besoin de changements, audacieux sur le plan économique, drastiques sur le plan des finances publiques.</b>	page 2
Deuxième partie	
<b>Assainissement des finances publiques : principes d'une solutions dynamique et durable</b> .....	page 5
Principe 1 : productivité de l'appareil gouvernementale et réduction progressive mais immédiate de la dette.	
Principe 2 : s'assurer d'une croissance économique de qualité	
Principe 3 : reconnaître le manufacturier comme le socle d'une économie internationalisée	
Principe 4 : améliorer la compétitivité fiscale	
Troisième partie	
<b>Recommandations pour un avenir financier et économique prévisible</b> .....	page 8
<b>Conclusion</b> .....	page 9

**À propos de Manufacturiers et exportateurs du Québec :** MEQ est une association dont la mission est d'améliorer l'environnement d'affaires et d'aider les entreprises manufacturières et exportatrices à être plus compétitives sur les marchés locaux et internationaux grâce à son leadership, son expertise, son réseau et à la force de ses membres. MEQ est une division de Manufacturiers et exportateurs du Canada (MEC), la plus importante association commerciale et industrielle au pays fondée en 1871. [meq.ca](http://meq.ca)

Rédaction : Audrey Azoulay, directrice, affaires publiques et relations gouvernementales

### Introduction

L'intervention publique dans l'économie est principalement contenue dans la fiscalité, la réglementation et les politiques de développement économique. La vigie de Manufacturiers et exportateurs du Québec (MEQ) en matière de politiques gouvernementales s'applique à promouvoir la priorité manufacturière, l'impératif d'une meilleure compétitivité fiscale, l'intérêt public d'une réglementation intelligente et la responsabilité d'une vision politique qui recherche la stabilité de l'environnement d'affaires des entreprises.

Les dernières informations disponibles sur l'état des finances publiques ont montré que la grande difficulté du Québec à équilibrer les budgets annuels est associée à des considérations de nature structurelle, invitant le gouvernement à s'interroger sur la taille et la productivité de l'appareil étatique, ainsi que sur la générosité et l'organisation de certains programmes publics. La volonté du gouvernement à entrer rapidement dans une logique de désendettement, notamment avec les compressions récemment annoncées par le premier ministre, M. Philippe Couillard, à la hauteur de 490 millions de dollars, apparaît tout à fait rassurante pour MEQ.

Toutes les économies occidentales sont confrontées à la remise en cause de leurs modes d'intervention. Celles qui en ressortiront gagnantes seront celles dont l'engagement politique ira à l'encontre des diverses rigidités institutionnelles. Le Québec en est à l'heure des réformes. En ce sens, MEQ espère que la *Commission sur la révision permanente des programmes* permettra un débat dépolitisé et des actions concrètes en faveur d'un État globalement plus efficace.

Dans le contexte financier, économique et démographique actuel, l'objectif du gouvernement ne peut s'arrêter à l'atteinte du déficit zéro. Il faut viser une baisse de la dette et un assainissement durable des finances publiques. La solution se trouve dans le courage d'une réforme en profondeur des institutions publiques, mais aussi dans l'audace d'une politique économique offrant des leviers d'un véritable développement industriel.

Pour MEQ, le gouvernement doit, dès le prochain budget, poser les bases de sa politique économique afin de rassurer les entreprises sur les conditions d'affaires qui prévaleront au Québec au cours de prochaines années. Malgré les difficultés financières du Québec, MEQ considère qu'il serait déraisonnable de retarder une amélioration des diverses conditions propices à la création de richesse. Il est évident qu'un assainissement durable des finances publiques passe par des gains de croissance et de productivité dans l'ensemble de l'économie et les politiques fiscales et budgétaires étant les deux principaux instruments économiques de l'État, MEQ souhaite profiter de ces consultations pour rappeler l'impératif de toujours placer le budget au service de l'économie.

L'association propose une série de recommandations pour encourager l'investissement et la croissance des entreprises et, ainsi, replacer progressivement les finances publiques dans une dynamique beaucoup plus saine. L'impasse budgétaire ne pourra en aucun cas être résolue par une simple réorganisation comptable des postes de dépenses ou une hausse du fardeau fiscal. Il nous faut maintenant favoriser le plus possible la création de nouvelles richesses.

## Première partie

### ***Le Québec a besoin de changements : audacieux sur le plan économique, drastiques sur le plan des finances publiques.***

**Pour MEQ, l'impasse du Québec est double. D'une part, le développement économique de la province est sous la lourde pression de la concurrence mondiale. D'autre part, la dette publique prive l'état de ces deux principaux instruments économiques : la fiscalité et l'investissement public. Il apparaît évident que les changements nécessaires pour éviter la paralysie de notre prospérité devront être drastiques sur le plan des finances publiques, audacieux sur le plan du développement économique.**

**Une série de facteurs ont fortement remis en question la compétitivité de notre économie.**

- 1) l'évolution de l'économie mondiale et l'intensification de la concurrence, surtout au cours des quinze dernières années ;
- 2) l'accélération sans précédent des technologies et en particulier des technologies de l'information ;
- 3) la globalisation consécutive de l'information et du savoir qui a provoqué une course aux talents et une difficulté croissante pour les entreprises de différencier leurs produits ;
- 4) l'accès des pays émergents, à faibles coûts salariaux, aux technologies les plus élevées, dans leur utilisation comme dans leur production ;
- 5) l'évolution de la devise canadienne au cours des dix dernières années dont la valeur moyenne par rapport au dollar américain a radicalement changé la compétitivité-coût des entreprises canadiennes.

**Selon MEQ, ces facteurs sont devenus permanents et exigent des ajustements structurels dans le système productif. Les politiques publiques doivent être toutes d'abord pensées et développées en se questionnant sur ce qui permettra une amélioration de la performance économique. La croissance économique se limite à des taux plutôt faibles depuis un certain nombre d'années et les principaux leviers permettant d'augmenter le potentiel de notre économie ont actuellement très peu de portée. Nous pouvons certainement parler d'une crise du développement :**

**1) la croissance démographique est minimale** - Les défis démographiques agissent tant au niveau des dépenses publiques que sur la dynamique du marché du travail. Cela participe à la stagnation des recettes publiques et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Que les pertes se mesurent en nombre de contribuables ou en termes de capital humain, elles ne peuvent être compensées que par des gains extraordinaires de productivité : Le Québec est surendetté et ne dispose d'aucune marge de manœuvre financière, tandis que la concurrence à laquelle font face les entreprises exige des leviers financiers qui attirent les meilleurs talents et les technologies les plus modernes. MEQ considère que les mécanismes pour relever le défi démographique ne sont pas encore en place au Québec. Parmi ces mesures, l'augmentation de l'âge de la retraite est une avenue qui tarde à être considérée sérieusement.

**2) le gouvernement ne dispose pas pleinement de l'outil fiscal, le premier instrument de politique économique** - La compétitivité fiscale du Québec est déficiente, tant pour les travailleurs que pour les entreprises. Le surendettement du Québec limite les possibilités d'ajuster les paramètres fiscaux, le privant d'un instrument fondamental pour augmenter son attractivité. La fiscalité est pourtant le premier levier de politique économique. MEQ considère que le gouvernement devra, malgré la situation financière, s'engager dans une réforme du régime fiscal des entreprises et envoyer un signal clair et fort pour une amélioration permanente et généralisée de la compétitivité fiscale. Entre autres, les charges sociales des entreprises sont beaucoup trop élevées et pénalisent l'emploi dans les PME. Ces dernières sont également pénalisées par un taux statuaire d'imposition sur le revenu bien plus important que dans les autres provinces canadiennes. MEQ demande chaque année au gouvernement d'ouvrir le débat sur la fiscalité des entreprises et, face à ce qui semble être une « sourde oreille », a longtemps craint que la compétitivité fiscale soit devenue au Québec un tabou. L'association espère que la *Commission sur la réforme de la fiscalité des particuliers et des sociétés* permettra une amélioration de la compétitivité fiscale des entreprises.

**3) les investissements en infrastructures, généralement leviers de développement, ne peuvent pas être opérés à un rythme satisfaisant** - Le Québec a besoin d'infrastructures modernes, ne serait-ce qu'au chapitre du transport. La situation est urgente, pas seulement parce que les infrastructures présentent un impact direct sur la productivité des entreprises et sur la performance globale de l'économie, mais aussi parce que la qualité des infrastructures est déficiente et que les conséquences de cette déficience, notamment en matière de sécurité, peuvent avoir un impact durable sur l'attractivité des investissements. Le déficit infrastructurel est majeur, les investissements requis sont massifs et s'ils peuvent, en théorie, être financés par l'emprunt, le niveau de la dette actuelle limite l'importance et le rythme des dépenses possibles.

**La situation démographique, l'utilisation réduite de l'outil fiscal et les restrictions des investissements publics dans les infrastructures limitent considérablement l'action de l'État pour encourager un véritable développement économique.**

**En ce qui concerne la situation des finances publiques, certains faits statistiques doivent être pleinement considérés afin que le plan d'assainissement qui sera proposé dans le cadre du budget 2014-2015 soit à la hauteur de l'enjeu et permette de véritablement placer le Québec dans une logique de désendettement.**

- **Les dépenses publiques par habitant sont plus élevées au Québec que dans le reste du Canada** (10 585 dollars, 8 674 dollars, 9 617 dollars, respectivement au Québec, en Ontario et pour la moyenne canadienne). Par rapport à l'Ontario, les dépenses par habitant sont d'environ 22 % plus élevées au Québec<sup>1</sup>.
- **Le nombre d'emplois dans le domaine de l'administration publique générale provinciale est, au Québec, presque identique à celui de l'Ontario** (89 584 et 91 220 employés, respectivement<sup>2</sup>), alors

<sup>1</sup> Source : Statistique Canada, dernières données disponibles : 2009

<sup>2</sup> Source : Statistique Canada, dernières données disponibles : 1<sup>er</sup> trimestre 2012.

que l'Ontario dépasse 38 % de la population canadienne. Pour MEQ, cette comparaison est marquante et suffit pour ouvrir l'étude de la productivité de l'appareil gouvernemental. La question, aussi difficile soit-elle, doit être rapidement abordée.

- **La dette nette par habitant, au 31 mars 2013, atteignait presque 22 000 dollars au Québec, contre 18 800 en Ontario, et une moyenne d'environ 15 000 dollars pour l'ensemble des provinces canadiennes<sup>3</sup>.** Cet écart est considérable et dans le contexte d'une croissance démographique faible et d'une sortie très prochaine de nombreux travailleurs du marché du travail, il faut rapidement procéder à une réduction de la dette avant que la population active décroisse de manière substantielle.
- **Le rapport de la dette nette au PIB** frôle au Québec les 50 % et place ainsi la province dans une bien plus mauvaise posture que les autres provinces canadiennes en matière de finances publiques. À titre de comparaison, la dette provinciale nette de l'Ontario se situe autour de 35 % du PIB. Depuis 2000, la dette nette par habitant a augmenté de 58 % au Québec, de 42 % en Ontario, de 7 % dans les provinces atlantiques tandis qu'elle a baissé de 20 % dans les provinces de l'Ouest.

**Le lien entre la performance de l'économie et les finances publiques est évident et réciproque. Le Québec n'est facilité ni d'un côté ni de l'autre et il apparaît évident que l'action de l'État pour réactiver la création de richesse et pour réduire la dette requière des mesures particulièrement musclées. La véritable difficulté du prochain budget sera celle de mettre en place des mesures draconiennes afin d'enclencher rapidement la réduction de la dette.** Les marges financières sont nulles, l'augmentation de la dette publique est déraisonnable, les besoins d'investissements publics en infrastructures, en éducation et en santé sont énormes, le fardeau fiscal des contribuables ne peut aucunement être augmenté, tandis qu'il serait suicidaire de réduire la compétitivité fiscale des entreprises. L'assainissement des finances publiques doit être radical et nécessite une réduction absolue du niveau de la dette publique, et non plus, simplement, une réduction de cette dette en pourcentage du PIB, telle que l'association pouvait le concevoir dans le passé. Le service de la dette doit être diminué pour rassurer les prêteurs et pour progressivement utiliser cette nouvelle marge de manœuvre pour les besoins prioritaires de l'État. Si cette nécessité ne peut être exécutée dans le prochain budget, MEQ s'attend néanmoins à ce que des mesures d'assainissement financier ciblent clairement la baisse effective et prochaine de la dette publique. L'approche comptable restera insuffisante à moyen long terme et le gouvernement doit également mettre, en parallèle, les mesures qui favoriseront la croissance économique. Pour MEQ la meilleure manière d'aider l'économie est de libérer les marges bénéficiaires des entreprises nécessaires à l'investissement et à leur croissance. La réduction du fardeau fiscal devra être planifiée au plus tôt.

---

<sup>3</sup> Source : Statistique Canada

## Deuxième partie

### **Assainissement des finances publiques : principes d'une solution dynamique et durable**

#### **Principe 1 : productivité de l'appareil gouvernementale et réduction progressive, mais immédiate de la dette.**

MEQ considère que les initiatives pour augmenter l'efficacité de l'appareil gouvernemental ont souvent été trop vaguement convenues. Les tendances démographiques remettent fondamentalement en question l'organisation de l'appareil étatique et le contenu des programmes gouvernementaux. Un retour durable à l'équilibre budgétaire doit nécessairement passer par des réformes profondes pour être crédible.

Bien que MEQ ait soutenu à l'époque la création du Fonds des générations, les données suggèrent de nous interroger sur la pertinence d'attendre son échéance afin de réduire de manière effective notre dette. Selon la dernière mise à jour financière, environ 12 % des revenus budgétaires seront annuellement alloués au service de la dette au cours des cinq prochaines années budgétaires. Le Fonds des générations sera lentement alimenté par diverses sources financières et affichera une valeur comptable de 6,9 milliards de dollars en 2014-2015 et de 8,5 milliards de dollars en 2015-2016, soit environ le montant des frais annuel d'intérêt du Québec sur sa dette. Cela nous invite à étudier l'opportunité d'une réduction immédiate de la dette des déficits accumulés, plutôt que d'enranger des sommes dans le Fonds, et d'utiliser la baisse des frais d'intérêts sur la dette comme une nouvelle marge de manœuvre budgétaire dont le gouvernement pourrait se servir à court terme.

**MEQ considère qu'un plan d'assainissement des finances publiques doit permettre le développement des surplus qui permettront à leur tour une réduction de la dette, sans quoi les finances publiques du Québec ne seraient jamais véritablement soutenables.** Si le plan gouvernemental ne se traduit pas d'abord par une baisse du service de la dette, cela signifie que les efforts consentis par l'État et par les contribuables pour diminuer les dépenses et augmenter les revenus seront en partie consacrés à la hausse des paiements d'intérêts.

**Étant donné le niveau déjà très élevé des dépenses de programmes et de la dette per capita et étant donné le niveau déjà trop élevé du fardeau fiscal global, le gouvernement doit centrer ses objectifs sur une progression immédiate de l'efficacité de l'État :** plus nous attendons, plus il sera difficile de sortir du cercle vicieux de l'endettement. De plus, le gouvernement doit miser sur une amélioration globale des conditions d'affaires, car seul le recours à des leviers de politique économique généralisés peuvent redonner l'impulsion nécessaire à une stratégie de développement économique.

#### **Principe 2 : s'assurer d'une croissance économique de qualité**

**Il n'y a pas de possibilité de diminuer la dette sans le soutien d'une économie dynamique.** Une baisse du poids de l'État dans l'économie est donc une solution première à la réduction de la dette, car l'allègement des dépenses publiques permettra à la fois de converger vers une situation de surplus et, concurrentement, réduire le fardeau fiscal pour stimuler l'économie. Pour MEQ, le gouvernement doit attacher son plan budgétaire à une stratégie de développement économique qui permettra une amélioration significative de la compétitivité. La baisse du ratio de la dette au PIB est directement tributaire de la capacité de notre économie à croître et à conquérir de nouveaux marchés à l'international.

**La qualité de la croissance économique est déterminante.** La consommation et les dépenses publiques ne garantissent pas la capacité du Québec à connaître un développement économique assez solide pour contrebalancer les déséquilibres démographiques et l'impasse des finances publiques. Il s'agit en effet d'une

croissance maintenue par les dépenses et donc potentiellement par l'endettement. Il faut améliorer la qualité de la croissance par la hausse de l'investissement des entreprises et des exportations. Le Québec ne peut pas contourner les effets de la mondialisation et du vieillissement de la population. Gagner en compétitivité est devenue une véritable responsabilité.

Par précaution, il convient de ne pas remettre à plus tard le développement économique et, bien que MEQ reconnaisse qu'il n'y ait pas de solution facile à l'impasse budgétaire, nous pensons que le gouvernement doit mettre toutes ses énergies à relancer le développement industriel et commercial du Québec. L'action en faveur de la compétitivité et la performance de notre économie ne peut pas attendre le retour éventuel de l'équilibre budgétaire. MEQ demande à ce que le prochain budget soit axé sur la croissance de l'économie.

### ***Principe 3 : reconnaître le secteur manufacturier comme le socle d'une économie internationalisée***

Pour MEQ, il n'y a pas d'économie du savoir possible sans secteur manufacturier. Par ailleurs, l'internationalisation de notre économie repose essentiellement sur l'activité des grands groupes industriels.

Pour maintenir leurs activités dans un environnement toujours plus globalisé, les entreprises manufacturières doivent continuer à affiner leurs stratégies de croissance et augmenter leur présence dans les chaînes de valeur mondiales. Les contraintes sont multiples et le gouvernement doit les reconnaître pour actionner les mesures qui permettront de les lever et de mettre en place des conditions d'affaires propices à la croissance des entreprises manufacturières et exportatrices.

## **Priorité manufacturière**

*MEQ est fermement convaincu que c'est par le dynamisme du secteur manufacturier que se construisent l'avenir et la solidité de notre économie :*

- C'est sur le secteur manufacturier qu'il faut compter pour permettre une **amélioration de la balance commerciale** ; le retour du Québec à un statut d'exportateur net est indispensable pour l'équilibre économique à moyen long terme de la province.
- Les activités de **recherche et développement, leur valorisation et la commercialisation de produits à forte valeur ajoutée** s'appuient sur un secteur manufacturier solide ; notre capacité à dynamiser le système d'innovation québécois dépend de notre capacité à l'associer avec des projets de développement de nouveaux produits.
- **La source première des gains de productivité** se trouve dans les activités manufacturières ; si de nombreuses activités de services contribuent à la productivité des entreprises manufacturières, la valeur ajoutée se récolte au bout de la chaîne de production.
- **L'exploitation des ressources naturelles** doit être soutenue par le secteur manufacturier par lequel passe leur valorisation ; peu importe le niveau de transformation, il est important de valoriser autant que possible les ressources naturelles avant de les exporter.
- De très nombreux **emplois de qualité** sont tributaires des activités manufacturières, y compris dans le secteur des services.

### ***Principe 4 : améliorer la compétitivité fiscale***

Dans le contexte de crise et d'instabilité qui a marqué les dernières années, le soutien apporté par les politiques du gouvernement s'est concentré sur le maintien de l'activité économique, mais sans vraiment mettre en place les bases d'une nouvelle compétitivité. Ces bases dépendent des conditions d'affaires qui, au Québec, ne sont toujours pas assises sur une fiscalité propre à la croissance. En particulier, le régime fiscal appliqué aux entreprises, trop longtemps pénalisant par la taxation du capital physique, reste toujours très pénalisant par la taxation du capital humain. La structure de la fiscalité appliquée aux entreprises est centrale dans la redéfinition

de la politique économique. Une ponction fiscale ne se limite simplement pas à un prélèvement de fonds, mais de par sa nature, peut avoir des effets différenciés sur le dynamisme économique. Toutes les économies occidentales sont en train de réviser leur politique fiscale pour une plus grande compétitivité. L'annonce récente de la mise sur pied de la Commission sur la réforme de la fiscalité des particuliers et des sociétés est une excellente nouvelle. MEQ attendait l'ouverture de ce débat depuis longtemps.

**Commission sur la réforme de la fiscalité des particuliers et des sociétés / Commission sur la révision permanente des programmes : MEQ suggère d'étudier en priorité les programmes financés par des ponctions fiscales sur la masse salariale.**

MEQ recommande que la priorité soit portée sur les programmes gouvernementaux dont le financement provient de ponctions fiscales sur la masse salariale et dont les effets particuliers sur les entreprises tombent mal dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre qualifiée. **L'impact de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée sur les opérations des entreprises manufacturières est majeur. Le Québec doit faciliter la valorisation du capital humain dans les métiers manufacturiers qui sont à la fois très techniques et très spécialisés.**

- Les ponctions fiscales sur la masse salariale sont régressives dans leur nature, car elles sont plus lourdes à porter pour les plus petites entreprises, relativement plus intensives en travail qu'en capital.
- Les ponctions fiscales sur la masse salariale sont prélevées indépendamment de la performance des entreprises. En ce sens, elles sont fixes et ne respectent pas le principe fondamental de la capacité de payer.
- Les ponctions fiscales sur la masse salariale renchérissent le coût du travail et exercent un arbitrage en défaveur de l'augmentation des salaires ; elles réduisent les incitatifs à l'embauche, accentuent les problèmes de pénurie de main-d'œuvre qualifiée, elle-même responsable de pressions salariales à la hausse ; elles diminuent ainsi le dynamisme du marché du travail.
- Les ponctions fiscales sur la masse salariale pénalisent les investissements en capital humain, car elles haussent le coût du travail et les coûts des heures de formation. Les ponctions fiscales sur la masse salariale réduisent également les investissements en capital physique, puisque la modernisation des équipements et l'intégration des nouvelles technologies doivent être faites de manière concomitante avec l'évolution des compétences et des qualifications.
- Les ponctions fiscales sur la masse salariale réduisent globalement la capacité des entreprises à augmenter leur productivité.

**Pour MEQ, la Commission sur la révision permanente des programmes devrait être une occasion de développements une nouvelle culture dans la conception des programmes : l'État doit d'abord penser à la croissance économique du Québec avant de penser à la distribution de la richesse et la générosité des programmes sociaux. Au Québec, on a trop souvent tendance à faire le contraire.**

Depuis environ 2001, le Québec, comme la plupart des pays occidentaux, voit sa compétitivité s'effriter. La nécessité d'augmenter notre productivité va avec un repositionnement stratégique des structures économiques vers un système productif toujours plus innovant et toujours plus efficace. Pour MEQ, les gouvernements au Québec ont eu beaucoup trop tendance à penser d'abord les programmes sociaux et à mesurer seulement ensuite l'impact de leur financement et de leur mise en œuvre sur l'économie. Il faut faire le contraire : le gouvernement doit d'abord penser à la croissance économique et la performance des entreprises et ensuite envisager la distribution possible de la richesse au travers de ces différents programmes sociaux. Le poids des ponctions fiscales sur la masse salariale illustre bien l'inefficacité d'une approche privilégiant la générosité des programmes sociaux avant de tenir compte de l'impact économique de leur financement. **L'impact est majeur sur la cohérence des politiques économiques et, dans le contexte actuel, sur la capacité du Québec à réduire ses dépenses et à augmenter simultanément ses revenus.**

## Troisième partie

### **Recommandations pour un avenir financier et économique prévisible**

Les membres de MEQ sont tout à fait conscients des difficultés financières que traverse le Québec et ont, d'ailleurs, exprimé dans un récent sondage une inquiétude très nette face à la nécessité de réduire la dette et d'assainir les finances publiques. Le gouvernement peut donc être assuré du soutien de MEQ dans les efforts qui devront être consentis au cours des prochaines années.

Néanmoins, les entreprises manufacturières, faisant face à une concurrence internationale particulièrement dure, ont besoin d'un environnement d'affaires qui soit concurrentiel et prévisible. Les investissements dans le secteur manufacturier sont majeurs, requièrent un financement très élevé et impliquent une gestion des risques particulièrement sensible aux incertitudes sur les conditions d'affaires. Le gouvernement ne pourra certainement pas répondre à l'ensemble des demandes de MEQ. Cependant, **l'association espère que le prochain budget sera l'occasion de livrer la base d'une politique économique solide et qui réponde, pleinement, à ce que suggère la concurrence internationale et les diverses réalités de l'économie mondiale. Le redéploiement industriel du Québec a besoin de stabilité et un engagement cohérent de l'État face à l'impératif économique.**

MEQ soumet au gouvernement une série de recommandations que l'association considère minimales et raisonnables compte tenu du double impératif d'un assainissement des finances publiques et de l'augmentation de la performance économique du Québec.

#### Recommandations de MEQ

##### **FINANCES PUBLIQUES**

1. Établir une cible claire en matière de réduction absolue des dépenses publiques dès le prochain budget.
2. Réévaluer la pertinence d'attendre l'échéance du Fonds des générations pour rembourser la dette des déficits accumulés.
3. La loi sur l'équilibre budgétaire doit être renforcée et être appliquée de manière stricte. Le Québec comptant parmi les nations les plus endettées, il devient impossible de justifier le financement des opérations normales de l'État par des déficits et l'endettement. Ne plus recourir dans le document budgétaire aux « mesures à identifier ».
4. Le gouvernement doit mettre en place une série de règles budgétaires, qu'il rendra éventuellement publique, et qui permettra de stabiliser les dépenses. Parmi ces règles, le gouvernement du Québec doit geler la croissance des dépenses pendant les cinq prochaines années, seul véritable moyen de sortir d'une logique d'endettement.
5. Le gouvernement doit procéder à une analyse qu'il rendra publique sur la productivité de l'appareil gouvernemental et définir les moyens de réduire la taille de l'État et d'éliminer les dépenses non prioritaires.

##### **ÉCONOMIE**

6. Placer un accent fort dans le prochain budget sur la priorité économique et sur l'importance du secteur manufacturier en tant que moteur de développement économique.
7. Greffer au Plan Nord des mesures incitatives pour la transformation des matières premières sur le territoire québécois et favoriser la mise en réseau du système d'innovation et de la communauté scientifique autour d'un développement industriel qui allie au secteur traditionnel

de l'exploitation des ressources naturelles un secteur de transformation à haut degré technologique.

8. Mettre les surplus d'hydroélectricité au service de la compétitivité des entreprises manufacturières et à l'attractivité du Québec pour de nouveaux investissements.
9. Réduire le taux d'imposition sur les revenus des entreprises, conformément à la tendance constatée partout au Canada.
10. Mettre en place le plus tôt possible un plan de réduction des ponctions fiscales sur la masse salariale et revoir le financement de certains programmes. Examiner la possibilité que cette réduction soit compensée par d'autres revenus provenant de sources moins pénalisantes pour l'investissement et la création d'emplois. MEQ considère qu'un comité indépendant qui permettra de dépolitiser les réflexions est absolument nécessaire.
11. Rendre permanente la mesure d'amortissement accéléré pour le matériel de fabrication et de transformation.
12. Modifier les paramètres fiscaux pour que la mesure d'amortissement accéléré pour le matériel de fabrication et de transformation s'applique aussi aux équipements qui seraient loués plutôt qu'achetés.
13. Rendre le crédit d'impôt à la R-D remboursable, en particulier pour les PME.
14. Dans la perspective d'améliorer les compétences des travailleurs et de les maintenir en emploi, le gouvernement devrait envisager une simplification des mesures d'aide à la formation en exonérant l'ensemble des heures de formations des diverses ponctions fiscales sur la masse salariale.

## Conclusion

L'impasse des finances publiques entrave la croissance future et MEQ est d'avis que la structure actuelle des dépenses publiques n'est pas tenable : notre modèle social est payé à crédit et ne pas le réformer pour en augmenter l'efficacité revient à le mettre tout simplement en péril. Le gouvernement doit mieux harmoniser ses dépenses de programmes avec ses moyens si nous voulons à plus long terme assurer la soutenabilité de notre système socio-économique.

Si des réformes majeures sont nécessaires pour assainir les finances publiques, MEQ est d'avis que la sortie de l'amélioration de la situation financière ne se fera pas sans l'augmentation du potentiel de l'économie québécoise. Dans le cadre des consultations prébudgétaires 2014-2015, MEQ préconise une politique fiscale menant vers une hausse générale de compétitivité, en privilégiant la baisse des charges fiscales des entreprises. La mise à niveau de la compétitivité fiscale permettra un regain d'optimisme et de confiance au sein de la communauté d'affaires en envoyant le signal fort et clair d'une volonté politique pour une amélioration concrète des conditions d'affaires.

En cette période de grand changement, une approche qui vise l'intégralité du système économique doit être privilégiée pour que le levier politique soit suffisant fort à une remontée de la compétitivité globale de la province. En particulier, le Québec doit absolument rétablir un surplus commercial afin que les gains de croissance économique ne soient pas réservés au seul financement des importations.

Considérant que la prévisibilité des politiques fiscales et budgétaires est fondamentale pour créer des conditions favorables à la croissance économique, nous avons soumis un ensemble de principes qui devraient guider le gouvernement dans l'élaboration de ses prochains budgets et qui assureraient effectivement une certaine stabilité des politiques en question. Au cœur de ces principes se trouve la priorité manufacturière, car le secteur de la fabrication est un puissant levier sur le plan de l'innovation et de l'internationalisation de notre économie, deux éléments majeurs pour le rééquilibrage et la croissance de notre économie.